

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOGENT SUR VERNISSON – 17 MAI 2019

L'an deux mille dix-neuf, le **dix-sept mai**, à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 10 mai par Madame le Maire, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Madame Eliane COGNOT, Maire.

Etaient Présents : Eliane COGNOT, Bernadette CORJON, Jean-Paul PINAUD (a reçu procuration de Michèle BERTRAND), Jean-Loup OUDIN, Jean-Marc SECQUEVILLE, Gratiane DES DORIDES, Sylvain PHILIPPOT, Annie GREGOIRE, Jean-Luc PICARD, Isabelle CAILLEAU, Véronique DAL PONT, Raul DA SILVA BRAS, Monique PIOT, Maryse TRIPIER, Philippe MOREAU, Dominique DENIS (a reçu procuration de Sophie MALGOURIS), Guy BENTEIO, Francis PERRIER, formant la majorité des membres en exercice.

Absentes excusées: Sophie MALGOURIS (a donné procuration à Dominique DENIS), Michèle BERTRAND (a donné procuration à Jean-Paul PINAUD)

Absentes : Dominique DE WILDE, Dorothee GALOPIN

Mme Gratiane DES DORIDES est nommée secrétaire de séance

OUVERTURE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame le Maire ouvre la séance et demande à l'assemblée de bien vouloir adopter le compte-rendu de la précédente réunion du conseil municipal.

Madame Monique Piot souligne un problème de rédaction dans les questions diverses : l'information sur les tarifs EDF ont été donné par elle, et non par Madame le Maire.

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal en date du 28 mars 2019 est adopté à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES

Madame le Maire donne les informations suivantes :

La **prochaine réunion du conseil municipal** aura lieu le vendredi 28 juin 2019.

Les **élections des représentants du Parlement européen** ont lieu le dimanche 26 mai 2019 ; les tableaux définitifs de permanence de tenue des bureaux de vote seront transmis prochainement aux conseillers municipaux.

Les prochaines **manifestations organisées par la Commune** sont les suivantes :

- Petit déjeuner proposé aux enfants de l'école élémentaire : 23 mai 2019 à 09h
- Concert Borelly à l'église : samedi 1^{er} juin 2019

Suite à une question de Monsieur Philippe Moreau, Madame Bernadette Corjon précise que tous les conseillers municipaux sont invités au petit déjeuner proposé aux enfants de l'école élémentaire.

Concernant le **déploiement de la fibre optique**, M. Frédéric Néraud, vice-président du département en charge de l'aménagement numérique, a confirmé que le domaine du baugé va bénéficier de la mise en place d'un point de raccordement mutualisé (central téléphonique) raccordé par la fibre optique au central d'origine installé dans le bourg de Nogent sur Vernisson. Les habitants pourront alors bénéficier d'un haut débit de qualité ; 344 lignes sont concernées.

Loiret THD, le délégataire du département, mettra en service le nouveau PRM au plus tard en septembre prochain. M. Néraud organisera une réunion publique d'information avant la mise en service.

Un courrier a été adressé au département du Loiret pour connaître les **démarches à réaliser pour la création d'une liaison douce ou d'une piste cyclable le long de la route départementale des Choux**, reliant le centre-bourg et le domaine du Baugé. Cette liaison douce permettrait de faciliter et de sécuriser les déplacements des piétons et des cyclistes. Nous avons attiré l'attention du département sur le fait que des

terrains limitrophes sont actuellement en vente. D'après les conseillers départementaux, une réflexion est en cours. Le porteur du projet reste à identifier : commune, communauté de communes ou département. Ce type de projet est susceptible d'obtenir des subventions conséquentes.

Suite à la communication réalisée auprès des habitants du Baugé concernant un **projet éventuel d'implantation d'un pylône de téléphonie mobile**, la Commune a reçu divers courriers, mails, pétitions s'opposant à ce dossier. Le dossier a été transmis à la société porteuse du projet, en lui suggérant d'étudier une autre possibilité d'implantation sur le territoire communal.

La préfecture du Loiret a également adressé un courrier à l'ensemble des communes, exposant que pour permettre l'aménagement numérique du territoire, il est important de soutenir les différents opérateurs dans leur démarche de déploiement. Le dossier du projet d'implantation au Baugé a donc été transmis aux services préfectoraux, afin de solliciter avis et conseil.

Suite à l'information donnée en janvier dernier concernant les **démarches entreprises pour la télémédecine**, la startup Healphi nous a contacté pour lancer le projet. Les infirmières ont déjà été formées en prévision de l'ouverture d'un cabinet de télémédecine à Nogent sur Vernisson. Nous sommes en attente du financement régional.

Une **microcrèche privée** est ouverte sur la Commune depuis avril 2019.

INTERCOMMUNALITE

Le **prochain conseil communautaire** aura lieu le 02 juin 2019.

Concernant l'**Arboretum des Barres**, la convention de transfert de gestion entre l'Etat et la communauté de communes a été signée le 11 avril dernier. La communauté de communes a obtenu une subvention de 50 000 euros au titre du FNADT. Pour rappel, l'arboretum a ouvert le 20 avril dernier. Il sera ouvert le 3^{ème} week-end de chaque mois et les jours fériés, de 10h à 18h. L'entrée a été fixée à 5 € (3 € pour les 12-18 ans ; gratuit pour les moins de 12 ans) ; des visites guidées seront proposées les jours d'accueil, des visites guidées pour les groupes peuvent être organisées sur réservation.

Pour information, le conseil communautaire lors de sa réunion du 02 avril dernier a maintenu **les taux d'imposition** au même niveau que l'année passée, comme l'a fait la commune :

- Cotisation foncière des entreprises : 19.12 %
- Taxe d'habitation : 6.50 %
- Taxe foncière : 0.061 %
- Taxe foncière non bâti : 2.37 %
- TEOM (sur les 12 communes du Châtillonnais) : 13.17 %

Dans le cadre de l'**élaboration du PLUiH**, la médiathèque de Nogent accueillera du 24 au 28 septembre 2019 une exposition itinérante présentant le PLUiH, et sa procédure d'élaboration.

DECISIONS FINANCIERES prises par Madame le Maire

Madame le Maire donne lecture de ses principales décisions financières :

Signalétiques Aménagements routiers au Baugé : 6 294.15 € (Lacroix)

Fauteuils ergonomiques : 3 056.64 € (Papeterie Services)

Portes extérieures Eglise : 7 844.40 € (Bois Habitat)

Panneaux en bois Entrée de ville : 3 174 € (Bois Habitat)

Grilles ouvrantes des lavoirs : 2 640 € (Tôlerie 45)

Aménagement du terrain multisports

- Gazon synthétique : 11 832 € (Aquarelle)
- Filets renforcés : 1 056 € (Nouansport)
- Bambous : 2 860 € (Pépinières Raffard)
- Panneaux d'affichage : 333.77 € (Pano Boutique)

Décision de préemption de la parcelle AK 344 (25 rue Jean-Marie Gosset) : 38 000 euros (frais d'achat et commission Agence en sus : 7 000 euros) ; l'acte d'acquisition a été signé le 02 mai 2019.

Pour information, la Commune a obtenu une subvention de 23 708 € dans le cadre de la DETR 2019 pour les travaux complémentaires du parking situé en centre-bourg : sanitaires publics et électricité.

ORDRE DU JOUR

Madame le Maire demande à l'assemblée son accord pour ajouter d'un point à l'ordre du jour : une demande de subvention auprès du département du Loiret dans le cadre des crédits d'état 2019 (amendes de police et redevance des mines sur le pétrole, pour des travaux d'aménagement de trois écluses au Domaine du Baugé. Le Conseil Municipal donne son accord.

1/ Réalisation d'un emprunt pour l'opération de construction de l'école maternelle

Madame le Maire cède à la parole à Madame la 1^{ère} Adjointe au Maire Bernadette Corjon, rapporteur de la Commission Finances qui s'est déroulée le 14 mai dernier.

Madame Bernadette Corjon expose que trois banques ont été consultées pour la réalisation de l'emprunt nécessaire au financement de l'opération de construction de l'école maternelle. Différentes propositions leur ont été demandées, synthétisées dans le document distribué aux conseillers :

Emprunt d'1 million d'euros, sur 20 ans et sur 25 ans

Emprunt d'1.3 millions d'euros, sur 20 ans et sur 25 ans

Prêt relais de 300 000 euros pour le préfinancement du FCTVA, sur 1 an et sur 2 ans

La Commission Finances propose au conseil municipal de réaliser un emprunt d'1 million d'euros sur 20 ans auprès de la Banque Postale au taux de 1.18 %, et un prêt relais de 300 000 euros auprès de la Banque Postale pour le préfinancement du FCTVA.

Madame Monique Piot note que le taux du prêt relais à la Banque Postale est plus élevé que les autres propositions. Madame Bernadette Corjon en convient, mais souligne que cela permet de ne traiter qu'avec une seule banque, et que ce prêt relais est sur 2 ans, avec un remboursement anticipé possible sans pénalité.

Madame le Maire clôture les débats et met au vote les délibérations suivantes :

1-1/ Réalisation d'un emprunt à moyen terme d'un million d'euros auprès de la Banque Postale

Compte-tenu des besoins de financement de l'opération de construction de l'école maternelle, et de l'opportunité de recourir à un emprunt d'un montant de 1 000 000,00 d'euros,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de souscrire un contrat de prêt auprès de La Banque Postale selon les caractéristiques suivantes :

Score Gissler : 1A

Montant du contrat de prêt : 1 000 000,00 €

Durée du contrat de prêt : 20 ans

Objet du contrat de prêt : financer les investissements

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/08/2039

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds

Montant : 1 000 000,00 euros

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 12/07/2019, en une fois, avec versement automatique à cette date

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 1,18 %

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : constant

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission d'engagement : 0,10 % du montant du contrat de prêt

- AUTORISE Madame le Maire à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale, la demande de versement des fonds, et tout document relatif à cette affaire.

1-2/ Réalisation d'un prêt relais de 300 000 euros pour le préfinancement FCTVA

Compte-tenu des besoins de financement de l'opération de construction de l'école maternelle, et de l'opportunité de recourir à un prêt relais d'un montant de 300 000,00 euros, pour le préfinancement du FCTVA,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de souscrire un prêt relais auprès de la Banque Postale, selon les caractéristiques suivantes :

Objet : Préfinancement FCTVA

Nature : Prêt relais

Montant : 300 000,00 €

Durée du contrat de prêt : 2 ans et 0 mois à compter de la date du versement des fonds

Taux d'intérêt : taux fixe de 0.470 % l'an

Base de calcul des intérêts : 30/360

Modalités de remboursement : Paiement trimestriel des intérêts ; Remboursement du capital in fine

Date de versement des fonds : trois semaines après la date d'acceptation de la présente proposition et au plus tard le 09 juillet 2019

Garantie : néant

Commission d'engagement : 450.00 euros payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat

Modalités de remboursement anticipé : autorisé, sans pénalité, à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du prêt et moyennant le respect d'un préavis de 35 jours calendaires

- AUTORISE Madame le Maire à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt relais décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale, la demande de versement des fonds, et tout document relatif à cette affaire.

2/ Demande de subvention auprès du Département du Loiret pour l'éducation musicale à l'école élémentaire

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter auprès du Département du Loiret une aide financière pour l'éducation musicale dispensée au sein de l'école élémentaire.

Pour l'école élémentaire de Nogent sur Vernisson, le projet d'éducation musicale concerne 136 élèves, répartis en six classes, et s'organise selon les modalités suivantes :

Classe	Nombre d'élèves	Temps en minutes d'éducation musicale par semaine	Nombre de semaines où la classe a effectivement reçu un cours
CP	20	40 minutes	34 semaines
CP-CE1	24	40 minutes	34 semaines
CE1-CE2	24	40 minutes	34 semaines
CE2-CM1	23	55 minutes	34 semaines
CM1-CM2	22	55 minutes	34 semaines
CM1-CM2	23	55 minutes	34 semaines

Le montant de l'aide s'élèverait à 6 € 10 par heure et par élève, sur la base d'une heure maximum par semaine pendant la durée du projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Madame le Maire à solliciter l'aide financière du Département du Loiret pour l'année scolaire 2018-2019.

3/ CC Canaux et Forêts en Gâtinais : proposition de report du transfert automatique de la compétence eau potable

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la loi du 07 août 2015 dite « Loi NOTRe » prévoyait le transfert obligatoire aux communautés de communes des compétences Eau potable et Assainissement au 1^{er} janvier 2020.

La loi du 03 août 2018 est venue assouplir ce dispositif de transfert obligatoire de compétences en prévoyant :

- D'une part, que les communes membres d'une communauté de communes peuvent s'opposer au transfert de compétences Eau potable et/ou Assainissement des Eaux Usées au 1^{er} janvier 2020, dans la mesure où, avant le 1^{er} juillet 2019, au moins 25 % des communes membres de cette communauté représentant au moins 20 % de la population totale de celle-ci, s'opposent au transfert de ces compétences, par délibération rendue exécutoire avant cette date. Les communes peuvent s'opposer au transfert de ces deux compétences ou de l'une d'entre elles. Dans la mesure où une telle minorité de blocage serait réunie, le transfert obligatoire de ces compétences sera reporté au 1^{er} janvier 2026 au plus tard.
- D'autre part que la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » n'est pas rattachée à la compétence « Assainissement », et demeurera une compétence facultative des communautés de communes.

Aussi, afin d'éviter le transfert automatique à la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais au 1^{er} janvier 2020, ses communes membres doivent donc matérialiser avant le 1^{er} juillet 2019 une minorité de blocage permettant le report, au plus tard au 1^{er} janvier 2026, du transfert des compétences eaux potable et/ou assainissement collectif (la communauté de communes exerçant la compétence assainissement non collectif).

Madame le Maire informe le conseil que par courrier du 19 avril dernier, le Préfet du Loiret a informé les communes qu'en l'état des délibérations déjà transmises, la minorité de blocage était atteinte, et le transfert automatique des compétences eau potable et assainissement collectif était reporté au 1^{er} janvier 2026.

Madame le Maire propose tout de même au conseil de délibérer sur ce sujet.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- DECIDE de s'opposer au transfert automatique à la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais au 1^{er} janvier 2020 de la compétence eau potable, au sens de l'article L 2224-7 I du Code Général des Collectivités Territoriales,
- AUTORISE Madame le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

4/ CC Canaux et Forêts en Gâtinais : proposition de report du transfert automatique de la compétence assainissement collectif

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la loi du 07 août 2015 dite « Loi NOTRe » prévoyait le transfert obligatoire aux communautés de communes des compétences Eau potable et Assainissement au 1^{er} janvier 2020.

La loi du 03 août 2018 est venue assouplir ce dispositif de transfert obligatoire de compétences en prévoyant :

- D'une part, que les communes membres d'une communauté de communes peuvent s'opposer au transfert de compétences Eau potable et/ou Assainissement des Eaux Usées au 1^{er} janvier 2020, dans la mesure où, avant le 1^{er} juillet 2019, au moins 25 % des communes membres de cette communauté représentant au moins 20 % de la population totale de celle-ci, s'opposent au transfert de ces compétences, par délibération rendue exécutoire avant cette date. Les communes peuvent s'opposer au transfert de ces deux compétences ou de l'une d'entre elles. Dans la mesure où une telle minorité de blocage serait réunie, le transfert obligatoire de ces compétences sera reporté au 1^{er} janvier 2026 au plus tard.
- D'autre part que la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » n'est pas rattachée à la compétence « Assainissement », et demeurera une compétence facultative des communautés de communes.

Aussi, afin d'éviter le transfert automatique à la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais au 1^{er} janvier 2020, ses communes membres doivent donc matérialiser avant le 1^{er} juillet 2019 une minorité de blocage permettant le report, au plus tard au 1^{er} janvier 2026, du transfert des compétences eau potable et/ou assainissement collectif (la communauté de communes exerçant la compétence assainissement non collectif).

Considérant que la Communauté de Communes exerce la compétence SPANC et que la Commune désire s'opposer au transfert de la partie de la compétence assainissement relative à l'assainissement collectif des eaux usées,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- DECIDE de s'opposer au transfert automatique à la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais au 1^{er} janvier 2020 de la compétence assainissement collectif des eaux usées, au sens de l'article L 2224-8 I et II du Code Général des Collectivités Territoriales,
- AUTORISE Madame le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Au cours des débats, Madame Dominique Denis souhaite savoir ce qui motive cette décision de report de transfert des compétences eau potable et assainissement. Madame le Maire souligne que la communauté de communes a lancé une étude et que le transfert des compétences représenterait un travail considérable, à réaliser dans un délai trop court. Madame Monique Piot souligne les modes disparates de gestion des services, pratiqués actuellement sur le territoire. Monsieur Jean-Marc Secqueville estime que la communauté de communes ne possède pas actuellement la structure nécessaire pour ces services, qui nécessiteront des services compétents prenant pour exemple la CC de Gien qui exerce les exerce déjà. Madame Monique Piot rappelle que la communauté de communes s'est appuyée sur un bureau d'études. Monsieur Jean-Marc Secqueville en convient, mais rappelle les propos tenus par Monsieur Malet sur le travail effectué par un bureau d'études pour l'éclairage public qui n'a pas donné satisfaction. Madame Monique Piot souligne que la communauté de communes a reconnu s'être trompée dans le choix du bureau d'études. Madame Monique Piot souligne également qu'il est difficile de comparer deux communautés de communes, et rappelle que la CC de Gien existe depuis longtemps, alors que la CC Canaux et Forêts en Gâtinais est plus récente, issue de la fusion de trois anciennes communautés de communes. Madame Gratiane Des Dorides en convient et estime qu'il faut laisser du temps à la communauté de communes et ne pas se précipiter. Monsieur Philippe Moreau trouve que Monsieur Secqueville tient des propos assez durs sur la communauté de communes, et estime qu'il faut leur laisser du temps, prenant pour exemple le marché pour le fauchage pour lequel certains doutes ont été émis et qui a finalement abouti dans les délais. Monsieur Jean-Marc Secqueville précise que ces propos allaient dans ce sens, et qu'il ne faut pas se précipiter pour ces transferts de compétences. Madame le Maire souligne le travail considérable effectué par les services communautaires depuis la fusion.

5/ CC Canaux et Forêts en Gâtinais : convention pour le déploiement de l'e-administration dans les collectivités et le délégué à la protection des données (DPD) mutualisé

Madame le Maire présente à l'assemblée le projet de convention pour le déploiement de l'e-administration dans les collectivités, avec la communauté de communes Canaux et Forêts en Gâtinais.

La communauté de communes a adhéré au Groupement d'Intérêt Public (GIP) RECIA, pour son compte et pour ses collectivités membres, afin de permettre la mise en œuvre d'une démarche mutualisée pour :

- La dématérialisation des données et des échanges, par le biais de la prestation « sOlaere »,
- La prestation de DPD « délégué à la protection des données », dans le cadre du RGPD « règlement général de protection des données ».

La convention est conclue pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction.

Pour la Commune de Nogent sur Vernisson, l'adhésion annuelle se monte à :

- 1 480 € pour l'option e-administration,
- 2 450 € pour l'option DPD mutualisé la 1^{ère} année, 2 000 € pour les années suivantes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- APPROUVE le projet de convention pour le déploiement de l'e-administration dans les collectivités et pour le délégué à la protection des données (DPD) mutualisé, avec la communauté de communes Canaux et Forêts en Gâtinais,

- AUTORISE Madame le Maire à signer la présente convention, et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Au cours des débats, il est précisé que l'adhésion au GIP Récia permet à la fois de développer des outils de dématérialisation (parapheur électronique, plateforme de dématérialisation des marchés, etc.) et de se mettre en conformité avec le RGPD en bénéficiant d'un délégué à la protection des données mutualisé.

Monsieur Philippe Moreau souhaite savoir si l'évaluation de la dématérialisation sur un gain éventuel de temps de travail des agents a pu être réalisée. Madame le Maire précise qu'il est difficile de le quantifier.

Madame Monique Piot souhaite avoir des précisions sur le délégué mutualisé, notamment s'il s'agira d'un agent communautaire. Il est précisé qu'il s'agit d'un agent du GIP Récia, mais que l'on pourrait imaginer ultérieurement un poste mutualisé à l'échelle communautaire.

6/ CC Canaux et Forêts en Gâtinais : convention pour le déploiement de la gestion de la relation avec les citoyens (GRC) dans les collectivités

Madame le Maire présente à l'assemblée le projet de convention de gestion pour le déploiement de la gestion de la relation avec les citoyens (GRC), avec la communauté de communes Canaux et Forêts en Gâtinais.

La communauté de communes a adhéré à l'Agence Loiret Numérique, afin de permettre à ses communes membres de bénéficier de l'outil de GRC.

La convention est conclue pour une durée de trois ans, renouvelable par tacite reconduction.

La communauté de communes prend en charge 50 % du coût des participations communales, qui s'élèvent à 0.78 € TTC par habitant.

Pour la Commune de Nogent sur Vernisson, la participation annuelle se monte au total à 1 989.78 €, soit 994.89 € pris en charge par la communauté de communes, et 994.89 € pris en charge par la Commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- APPROUVE le projet de convention de gestion pour le déploiement de la gestion de la relation avec les citoyens (GRC), avec la communauté de communes Canaux et Forêts en Gâtinais,
- AUTORISE Madame le Maire à signer la présente convention, et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Au cours des débats, Madame Monique Piot souhaite connaître à quoi correspondent les outils proposés par cette convention. Il est précisé que l'Agence Loiret Numérique met à disposition un outil de démarches en ligne avec lequel l'utilisateur pourra, à partir d'un compte personnel, effectuer des démarches auprès de toutes les collectivités de son secteur : commune, communauté de communes, département, à partir du site internet de la commune, mais aussi bénéficier d'un compte France Connect. Cet outil s'accompagne également d'un back office pour les services communaux permettant un suivi des différentes demandes des usagers.

Monsieur Philippe Moreau précise que cette offre s'accompagnait d'un site internet compris dans le prix de l'adhésion et que la Commune aurait pu en bénéficier et ainsi réaliser des économies, comme l'a fait la Ville de Montargis. Il est précisé que la réalisation du nouveau site internet était déjà engagée. Madame Monique Piot souhaite savoir qui va travailler sur le déploiement de l'outil. Il est précisé que pour le moment deux réunions d'information ont été organisées à la communauté de communes, et que le travail reste à faire.

7/ Modification du tableau des emplois : création d'un poste d'adjoint administratif

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de créer un poste au tableau des emplois de la Commune, afin d'anticiper le départ à la retraite d'un agent du service administratif.

Madame le Maire rappelle que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Madame le Maire propose à l'assemblée la création d'un poste d'adjoint administratif territorial, à temps complet, sur la base de 35/35^{ème}, à compter du 20 mai 2019. Cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière administrative, au grade d'adjoint administratif territorial.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ADOPTE la proposition de Madame le Maire,
- MODIFIE le tableau des emplois de la Commune en conséquence,
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2019.

Au cours des débats, Madame Monique Piot s'étonne du remplacement d'un agent de catégorie B par un agent de catégorie C, et s'inquiète d'un éventuel manque de compétences. Madame le Maire précise à l'assemblée les modalités de publication de l'offre d'emploi, auprès du centre de gestion et de pôle emploi, et les difficultés de recrutement rencontrées par toutes les collectivités. Suite à une question de Madame Monique Piot, Madame le Maire confirme que le poste a d'abord été proposé en interne. Monsieur Philippe Moreau demande si, au vu des difficultés rencontrées et de l'importance du poste, le recours à un cabinet a été envisagé. Madame le Maire précise qu'à l'issue de la procédure de recrutement, le choix s'est arrêté sur une personne qui semble avoir un certain potentiel, et qui va travailler en doublon avec le titulaire du poste dès la fin du mois de mai.

8/ Document unique d'évaluation des risques professionnels : actions préventives et/ou correctives réalisées en 2018

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les termes de la délibération n° 2016-087 en date du 29 janvier 2016 portant validation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels et du plan d'actions préventives et/ou correctives.

Madame le Maire présente les actions préventives et correctives réalisées en 2018, pour un coût global de 11 954.24 euros :

Actions réalisées ou en cours de réalisation	Coût TTC
Recyclage Sauveteur et Secouriste au Travail suivie par deux agents (ST et Atsem)	0.00 €
Formations et examens AIPR pour trois agents ST	216.00 €
Finalisation diagnostics amiante et plomb des bâtiments communaux	4 754.00 €
Renouvellement des vêtements de travail divers services	656.49 €
Achat trousse de pharmacie pour les véhicules de service	311.40 €
Vérification annuelle électrique des bâtiments communaux	1 106.45 €
Vérification annuelle portes et portails automatiques des bâtiments communaux	1 200.00 €
Vérification annuelle des extincteurs et des dispositifs de désenfumage	2 941.47 €
Vérification périodique du matériel de levage	560.43 €
Contrôle technique des véhicules de service	208.00 €
Total des actions réalisées	11 954.24 €

Madame le Maire présente également à l'Assemblée le programme prévisionnel des actions envisagées pour 2019 :

- Finalisation du Document relatif à la Protection contre les Explosions (DRPE) concernant le bâtiment aux services techniques
- Ergonomie des postes de travail Service administratif : renouvellement des sièges de bureaux, achat de souris d'ordinateur ergonomiques
- Formation recyclage des autorisations de conduite nacelle pour trois agents des ST
- Poursuite des formations et examens AIPR pour les agents des ST
- Projet de formations mutualisées CC / Communes : gestes et postures, extincteurs
- Mise en place d'un protocole de chargement / déchargement pour trois fournisseurs permanents (cantine, copeaux, fioul), accompagné des pictogrammes correspondants sur site
- Réalisation des permis de feu pour les services techniques
- Recensement des équipements, outils, etc. qui pourraient faire l'objet d'un contrôle périodique, suivi de la détermination des modalités de contrôle à mettre en œuvre (en interne ou bureaux de contrôle)
- Création de registre interne informatique (échelle, escabeau, trousse de secours, etc.)
- Création d'un local de stockage extérieur pour les produits inflammables aux services techniques

Entendu le rapport de Madame le Maire, le Conseil Municipal prend acte des actions préventives et /ou correctives réalisées en 2018 dans le cadre du Document unique d'évaluation des risques professionnels, ainsi que du programme prévisionnel d'actions 2019.

Au cours des débats, à la demande de Madame Monique Piot, Monsieur Jean-Marc Secqueville précise que l'AIPR est un examen obligatoire pour la réalisation des interventions à proximité des réseaux, comme par exemple la mise en place des guirlandes de Noël. Madame Monique Piot s'interrogeant sur les diagnostics amiante et plomb sur les bâtiments communaux, et notamment sur la présence éventuelle d'amiante, Monsieur Jean-Marc Secqueville précise que les diagnostics sont consultables en mairie, et que les bâtiments communaux sont plus concernés par la présence de plomb. Concernant le service administratif, des précisions sont données sur l'ergonomie des postes de travail : sièges de bureau et souris d'ordinateur. Madame Monique Piot s'interroge sur la réalisation du suivi du document unique. Monsieur Jean-Marc Secqueville confirme que le Document Unique a été réalisé par le centre de gestion du Loiret qui peut également réaliser un suivi, mais que ce dernier est fait pour le moment en interne. Madame le Maire et Monsieur Philippe Moreau soulignent qu'une réflexion est actuellement menée par la communauté de communes pour un poste mutualisé.

9/ Avis sur le dossier d'enquête publique relatif aux projets présentés par l'Epave du Bassin du Loing

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que l'Epave du Bassin du Loing (ex-SIVLO) a présenté une demande de déclaration d'intérêt général avec demande d'autorisation environnementale, pour les opérations suivantes :

- Travaux de déconnexion de plans d'eau sur cours, sur la Commune de Nogent sur Vernisson,
- Aménagement du clapet, sur la Commune de La Chapelle sur Aveyron,
- Aménagement de l'ouvrage des Sablons, sur la Commune de Montbouy.

Par arrêté en date du 08 mars 2019, le Préfet du Loiret a prescrit une enquête publique relative à une demande d'intérêt générale au titre de l'article L 211-7 du Code de l'Environnement, et à une demande d'autorisation environnementale, conformément aux titres II et VIII du Livre Ier et au titre I du Livre II des parties législatives et réglementaires du Code de l'Environnement.

L'enquête publique a été ouverte pendant une durée de 20 jours, du 15 avril au 04 mai 2019 inclus.

Madame le Maire expose que le conseil municipal est appelé à formuler son avis sur cette demande de déclaration d'intérêt général avec autorisation environnementale, au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture des registres d'enquête.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur le dossier d'enquête publique relative à une demande d'intérêt général et une demande d'autorisation environnementale pour le projet présenté par l'EPAGE du Bassin du Loing (ex-SIVLO).

Au cours des débats, Madame Isabelle Cailleau souhaite savoir si le dossier d'enquête a été beaucoup consulté, car elle déplore le manque de communication. Madame le Maire détaille la communication réalisée : affichage, presse, site internet, la feuille, etc. et convient que peu de monde s'est déplacé. Madame Monique Piot signale que le dernier jour de l'enquête, beaucoup de personnes se sont déplacées pour rencontrer le commissaire enquêteur. Elle souligne que le dossier technique était difficile à lire.

10/ Travaux d'aménagement de trois écluses au Domaine du Bauge : demande de subvention auprès du Département du Loiret dans le cadre des crédits d'état 2019 (amendes de police et redevance des mines sur le pétrole)

Madame le Maire cède la parole à Monsieur Jean-Marc Secqueville qui rappelle à l'assemblée le projet d'aménagement de trois écluses au Bauge, afin de réduire la vitesse des automobilistes. Ces trois écluses seront situées au Domaine du Bauge : Rue du Hameau, Rue du Bac et Rue des Bruyères. Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 18 121.00 € HT, soit 21 745.20 € TTC.

Ces travaux d'aménagement d'écluse sont susceptibles d'être éligibles à l'appel à projets 2019 pour les crédits d'Etat (amendes de police et redevances des mines sur le pétrole), auprès du Département du Loiret. En conséquence, il est donc proposé au conseil de solliciter une aide financière, aussi élevée que possible, auprès du Département du Loiret.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE ce projet de trois écluses au Domaine du Baugé, pour un montant prévisionnel de 18 121.00 € HT, soit 21 745.20 € TTC,
- DECIDE de solliciter l'octroi d'une aide aussi élevée que possible au titre de l'appel à projets 2019 pour les crédits d'Etat (amendes de police et redevances des mines sur le pétrole), auprès du Département du Loiret, pour ces travaux,
- AUTORISE Madame le Maire à déposer le dossier de candidature auprès du Département du Loiret, à réaliser toutes les formalités et à signer tout document relatif à cette affaire,
- DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2019.

Au cours des débats, Monsieur Jean-Marc Secqueville précise qu'une mise en place provisoire, avec des chicanes en PVC, sera réalisé la 1^{ère} semaine de juillet. Des coussins berlinois seront également installés en amont et en aval de l'étang. A l'issue d'une période d'observation de deux mois, les travaux définitifs seront réalisés en septembre. Un courrier et une plaquette d'information seront distribués aux habitants du Baugé. Madame le Maire précise que lors d'une réunion avec le département, il a été proposé à la commune de déposer rapidement un dossier de demande de subvention au titre des crédits d'état.

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire informe le conseil municipal que le Tour du Loiret traversera le centre-bourg le 24 mai prochain entre 13h30 et 15h. Il empruntera la rue de Varennes, l'avenue Tribout, la rue Pasteur, la rue du 11 novembre.

Madame le Maire donne lecture d'un courrier de Mme Carole Boullier, maitre E, qui quitte ses fonctions à la fin de l'année scolaire, dans lequel elle remercie la mairie pour l'attention qui a toujours été portée à ses demandes, et pour l'aide apportée.

Madame Monique Piot souligne qu'elle a assisté à la réunion pour l'organisation du 14 juillet. Elle souhaite savoir si la commune peut offrir l'apéritif aux associations participantes. Monsieur Jean-Marc Secqueville rappelle que l'an dernier l'apéritif avait été offert par le comité des fêtes. Monsieur Jean-Paul Pinaud propose que les ingrédients soient fournis par la commune, et que le comité des fêtes se charge de sa confection. Madame le Maire n'y voit pas d'inconvénient.

Madame Monique Piot souhaite avoir des précisions sur la borne verte installée avenue Tribout. Il est précisé qu'il s'agit d'une borne de puisage sur le réseau potable, dont l'installation était préconisée dans le rapport du délégataire, afin de maîtriser et de limiter les volumes prélevés aux bornes incendie pour des besoins spécifiques sur le domaine public. La connaissance de ce volume intégrera le rendement du réseau d'eau potable.

Madame Dominique Denis souhaite savoir à quel moment les travaux de pose du gazon synthétique sur le terrain multisports auront lieu, et combien de temps l'équipement sera immobilisé.

Monsieur Jean-Paul Pinaud précise que la pose du gazon aura lieu entre le 15 et le 30 juin, et nécessitera 2 à 3 jours de travail. Les panneaux de signalisation ont été commandés, le bon à tirer devrait être envoyé prochainement pour validation. Les filets renforcés pour les buts seront posés par les services techniques, à réception de la commande.

Concernant le choix du revêtement, Monsieur Jean-Paul Pinaud précise qu'il a effectué des tests avec deux revêtements différents : un revêtement caoutchouc et le gazon synthétique. Le gazon est plus amortissant, et la qualité du rebond reste acceptable.

Monsieur Philippe Moreau souhaite avoir un complément par rapport au recrutement pour le service administratif, et notamment sur le type de contrat. Madame le Maire précise qu'il s'agit pour commencer d'un contrat à durée déterminée de six mois.

Monsieur Philippe Moreau souhaite aborder le problème du stade de foot et de l'absence de barrière entre le terrain d'honneur et le terrain d'entraînement. Depuis l'installation du portillon, il est extrêmement fréquenté, avec notamment la présence de nombreux chiens. Monsieur Jean-Marc Secqueville rappelle qu'une clôture de 2 mètres avec portail a été voté au budget primitif 2019. Son installation se fera vraisemblablement aux vacances d'été, et fera l'objet d'une opération commune avec la clôture pour le terrain de pétanque.

Monsieur Philippe Moreau informe l'assemblée qu'avec l'accord de Monsieur Albert Février, l'association DEA interviendra au prochain conseil communautaire. L'association est basée à l'hôpital de Montargis et intervient en faveur de l'emploi des personnes handicapées.

Madame Monique Piot s'interroge sur l'accès des poids-lourds à la Caproga, à la période des moissons, avec les travaux du rond-point au nord de Nogent et les difficultés de circulation. Elle souhaite connaître les mesures qui seront prises au centre-bourg, notamment dans la rue de Varennes pour faciliter la circulation des poids-lourds. Madame le Maire précise que les travaux sont organisés en plusieurs phases, et qu'il a été convenu avec le Département qu'une interdiction de stationner serait mise en place dans la rue de Varennes pour permettre la circulation des poids-lourds. Madame le Maire précise également que la société Faurécia a modifié l'itinéraire des poids-lourds de l'usine.

Madame Monique Piot souligne les difficultés de circulation sur la RD 2007 et le manque de signalétique notamment la nuit. Madame le Maire a alerté la gendarmerie, car un accident a déjà eu lieu sur le site des travaux.

Madame Maryse Tripier souhaite savoir si un bilan a été réalisé avec les intervenants suite à l'opération d'effarouchement des corbeaux. Madame le Maire précise que cette intervention a été réalisée gratuitement, et que les personnes sont intervenues plusieurs soirs. Elle rappelle qu'il s'agit de perturber la reproduction, afin d'éviter la prolifération. Madame Maryse Tripier demande si un suivi est réalisé, et si une nouvelle intervention est prévue. Madame le Maire pense que l'opération sera renouvelée.

Fin de séance : 21h25

Membres du conseil municipal présents lors de la séance du conseil municipal en date du 17 mai 2019			
Eliane COGNOT	Bernadette CORJON	Jean-Paul PINAUD	Jean-Loup OUDIN
Jean-Marc SECQUEVILLE	Gratiane DES DORIDES	Sylvain PHILIPPOT	Annie GREGOIRE
Jean-Luc PICARD	Isabelle CAILLEAU	Véronique DAL PONT	Dominique DE WILDE
Raul DA SILVA BRAS	Dorothee GALOPIN	Monique PIOT	Maryse TRIPIER
Philippe MOREAU	Sophie MALGOURIS	Dominique DENIS	Guy BENTEO
Francis PERRIER	Michèle BERTRAND		